BRISER LE CERCLE VICIEUX DE LA DETTE ET DE L'AUSTÉRITÉ

mémorandum de l'audit citoyen de la dette (ACiDe)

www.audit-citoyen.be

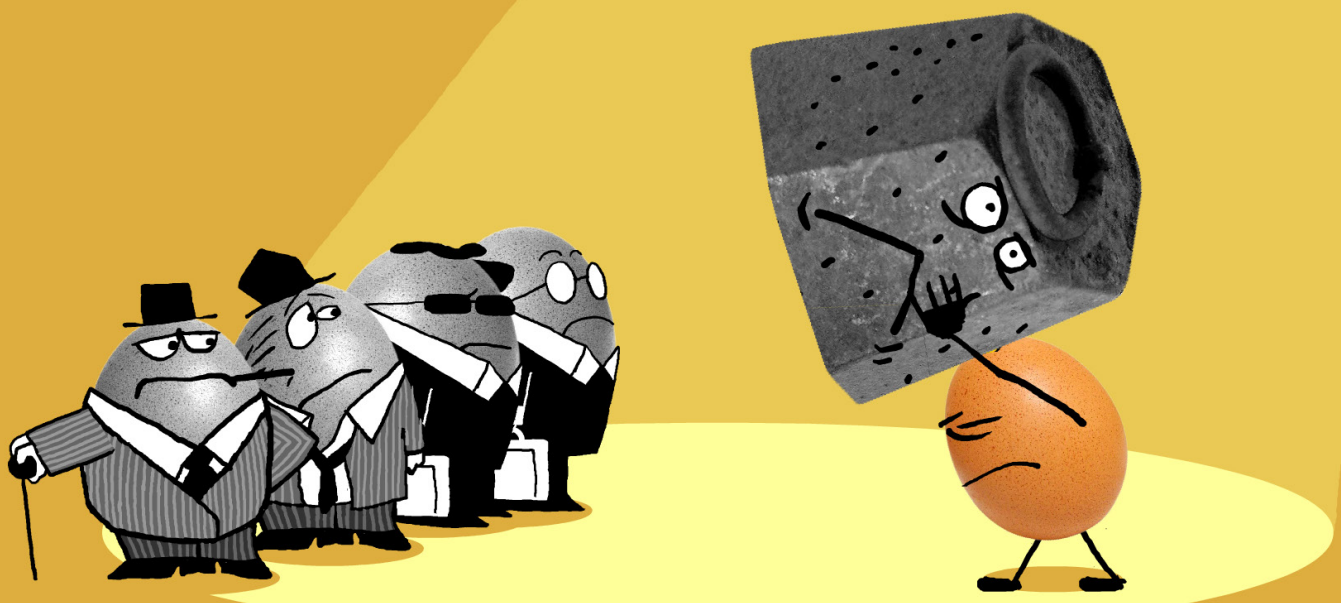

Le danger n'est pas à venir. Il est déjà présent.

Nous voulons :

1. **Un débat sur la dette et l'austérité organisé à l'échelle du pays**
2. **Plus de transparence et de démocratie**
3. **Une réduction de la dette dont le coût sera supporté par les responsables de la crise**
   - auditer la dette pour déterminer la partie qu'il ne faut pas rembourser
   - diminuer le montant et le rythme des remboursements de la dette
   - alléger la dette via une réforme de la banque centrale européenne (BCE)
   - diminuer la dette en faisant contribuer les détenteurs de capitaux
4. **De la solidarité**
   - Auditer les créances de la Belgique envers les pays du Sud et annuler toutes celles qui seront considérées comme odieuses ou illégitimes »

Constatant que :

Les mesures d'austérité du gouvernement sont socialement injustes et économiquement inefficaces, et donc prises au détriment de la population : les finances communales sont étranglées. Les services publics sont mis à mal. Les pensionné-es, les chômeurs-euses, les travailleurs-euses et, les jeunes et les femmes en particulier sont touchés par l'austérité. L'extrême droite se nourrit du chômage et de l'exclusion sociale.

Le Traité Budgétaire européen (TSCG) nous oblige à réduire la dette publique à 60% du PIB en 20 ans. Dans un contexte de faible croissance, cette exigence de la Commission européenne implique de dégager des surplus budgétaires de l'ordre de 10 milliards d'euros par an. Réaliser cet objectif par le biais de l'austérité nous conduit tout droit vers une longue période de recul des droits économiques et sociaux pour la majorité de la population et vers un creusement des inégalités.

La charge de la dette actuelle empêche de dégager des moyens pour développer des politiques économiques, sociales et environnementales porteuses d'emploi et de bien-être social.

La question de la dette constituera un enjeu essentiel des prochaines législatures.

NOUS, CITOYENNES ET CITOYENS, GROUPES LOCAUX D'AUDIT, MOUVEMENTS SOCIAUX ET ORGANISATIONS, RÉUNIS AU SEIN DE LA PLATEFORME D'AUDIT CITOYEN DE LA DETTE EN BELGIQUE (ACIDE), CRÉÉ LE 19 FÉVRIER 2013, REVENDIQUONS :

1. UN DÉBAT SUR LA DETTE ET L'AUSTERITÉ ORGANISÉ À L'ÉCHELLE DU PAYS

Malgré une prise de conscience et des mobilisations sociales grandissantes sur les questions de la dette et de l'austérité, il n'y a pas de débat public ouvert sur cette problématique. « Il faut payer la dette » ; « l'austérité est une nécessité » ; « les réformes structurelles et les sacrifices sont un mal nécessaire ». Voilà en résumé le principal message diffusé dans la population par la majorité des partis traditionnels, des mandataires politiques, et par les grands médias, privés ou publics.

D'où vient réellement la dette ? A qui profite-t-elle ? Comment la gérer sans toucher au bien-être des travailleurs et citoyens ? Peut-on ne pas la rembourser ? Toutes ces questions doivent être débattues avec sérieux. Les médias publics doivent jouer leur rôle, notamment en relayant les différents courants de pensée présents dans la société, en multipliant les possibilités d'entendre des analyses différentes et en ouvrant des débats.

Certaines informations doivent être connues du grand public, notamment le fait que :

Non, les Belges n'ont pas vécu au dessus de leurs moyens !

Selon le discours dominant, les pouvoirs publics auraient dépensé sans compter et les Belges auraient profité de manière inconsidérée des soins de santé, des pensions et d'autres avantages sociaux.

Cette affirmation est fausse : les dépenses publiques belges sont restées stables au cours des trente dernières années (autour de 43% du PIB[1]). L'explosion récente de la dette a été avant tout provoquée par :

- Le sauvetage public des banques (socialisation de dettes privées)
- Des politiques (notamment fiscales) qui ont outrageusement enrichi une minorité et appauvri la majorité de la population.
- Une politique de financement qui, depuis le Traité européen de Maastricht en 1992, draine des fonds publics importants pour payer des intérêts aux banques.
- Une crise économique qui est la conséquence directe de la crise financière.
- Des politiques d'austérité qui n'ont fait qu'aggraver les choses.

1 Source : BNB, 2012

Montant de la dette en 2013 :	380 mds €
Coût de la politique monétaire depuis 1992[1]	250 mds €
Manque à gagner dû aux réformes fiscales de 2002 à 2011	170 mds €
Coût brut du sauvetage bancaire entre 2009 et 2013	35 mds €

Soit un coût de plus de 450 milliards d'euros pour ces 3 mesures prises au profit quasiment exclusif du secteur privé.

L'austérité ne permet pas de diminuer la dette, au contraire !

Partout où elle est appliquée en Europe depuis la crise, l'austérité a produit les mêmes résultats, à savoir une augmentation des déficits et de la dette. En 2 ans, la Grèce a vu passer sa dette de 127% à 165% du PIB. En Espagne, l'austérité a fait grimper la dette de 36,7% en 2008 à 96% du PIB en 2013. La dette portugaise est passée de 77,4 % du PIB en 2009 à 114 % en 2012.

En Belgique, la dette est passée de 84% en 2007 à plus de 100% aujourd'hui, une augmentation nominale de près de 100 milliards d'euros et cela, malgré les politiques d'austérité appliquées depuis 2011. L'austérité ne fait qu'aggraver les problèmes : plus on l'applique, plus on s'enfonce dans la récession. L'austérité n'a jamais marché et ne marchera pas. Que ce soit au Sud ou au Nord, il n'existe aucun exemple qui montre qu'une telle politique peut donner des résultats positifs. En réalité, l'austérité est l'expression d'une stratégie politique qui vise à renforcer l'exploitation des travailleurs.

La dette est la première dépense de l'État.

Si l'on tient compte du remboursement du capital, la dette devient alors la principale dépense des pouvoirs publics: chaque année, c'est environ 45 milliards d'euros que l'Etat belge rembourse aux créanciers au titre du service de la dette (13 milliards d'intérêts et le solde en remboursement du capital). C'est six fois plus que les dépenses consacrées au chômage (environ 7 milliards d'euros annuels) et presque deux fois plus que les dépenses de santé (environ 24 milliards d'euros). La dette constitue un puissant mécanisme de domination et de transfert des richesses créées par les travailleurs vers le 1% de la population la plus riche, c'est-à-dire les détenteurs de capitaux.

1 Depuis 1992 et le Traité de Maastricht, les Etats de l'UE ne peuvent plus emprunter à leur banque centrale mais doivent passer par les marchés financiers.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, les créanciers de la dette publique ne sont pas les petits épargnants mais très majoritairement (plus de 95%) les grandes institutions financières privées belges ou étrangères et leurs actionnaires.

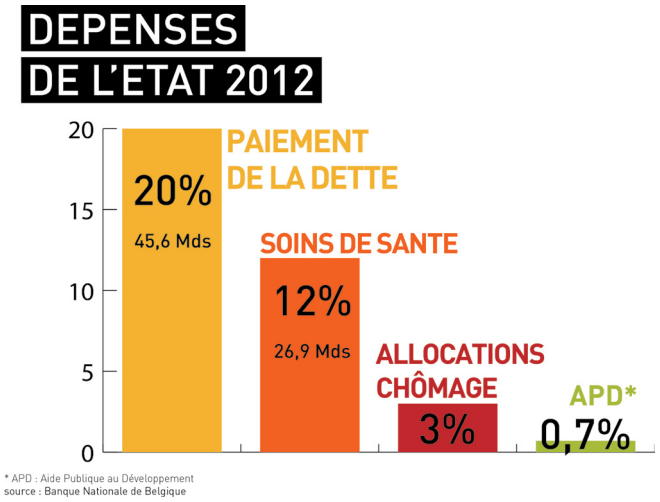

Une suspension de paiement ne provoque pas nécessairement de catastrophe.

Selon la pensée dominante, un défaut de payement est synonyme de plongée dans le chaos. Au cours de la période 1946-2008, il y a pourtant eu 169 suspensions de paiement à travers le monde, d'une durée moyenne de trois ans1. Avec, à la clé pour certains pays, un redressement de l'économie.

Plusieurs pays ont décidé de défier leurs créanciers en arrêtant de rembourser. Alors qu'on annonçait la catastrophe, cela a eu surtout pour effet de modifier les rapports de forces : les créanciers, du coup, ont été poussés à faire des concessions importantes. De plus, le meilleur moyen de connaître qui détient la dette, c'est d'arrêter de la payer car les créanciers sont alors obligés de se manifester. La restructuration ou l'annulation partielle de la dette a permis aux pays endettés de retrouver un second souffle sur le plan économique.

Nous refusons d'entendre qu'il est impossible d'affronter les créanciers car cela provoquerait une catastrophe. Au contraire, le fait de rembourser docilement la dette et de tout faire pour rassurer les marchés financiers nous mène tout droit à la catastrophe.

2. PLUS DE TRANSPARENCE ET DE DEMOCRATIE

Le mouvement d'audit citoyen de la dette publique en Belgique vise entre autre à identifier les dettes qui n'ont pas profité à la majorité de la population. Nous demandons la plus grande transparence sur les causes de l'endettement de toutes les administrations publiques, ainsi que sur l'identité des détenteurs des titres. Les pouvoirs publics belges doivent mettre les rapports et les comptes existants à disposition de la population et dans une forme compréhensible par tous (et non pas uniquement pour une minorité d'experts).

Dans beaucoup de cas, les comptes et budgets se caractérisent par une quantité gigantesque de tableaux (plus de 600 pages), sans aucun commentaire ou mise en perspective. Nous avons par ailleurs pu constater que les personnes qui détiennent et maîtrisent ces informations, à tous les niveaux, sont trop peu enclines à répondre aux questions et aux attentes légitimes des groupes d'audit.

> *« La difficulté d'obtenir des données sur la dette publique n'est qu'un aspect du manque de transparence des comptes publics dans la plupart des pays. Songez aux garanties implicites consenties aux gros prêteurs obligataires qui ont alourdi de milliers de milliards de dollars la dette nationale des Etats-Unis en 2008, aux milliers de milliards de dollars d'opérations hors bilan engagées par la réserve fédérale et aux garanties implicites accordées aux banques(…). L'opacité est endémique dans la dette publique. Retrouver des données historiques élémentaires sur la dette des gouvernements centraux est d'une difficulté presque comique. »*
> - Kenneth Roggof et Reinhart, économistes « néolibéraux ».

Le droit à l'information et le droit de participer aux affaires publiques sont tous les deux reconnus par le droit international. En effet, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 précise que « *Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants...* » (article 21). Le Pacte sur les droits civils et politiques de 1966 dispose quant à lui ce qui suit : « *2. Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée* » (article 19).

En Région wallonne, l'accès citoyen à l'information relative aux comptes et budgets des pouvoirs locaux est également garanti via le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) et plus particulièrement les articles allant de L3231-1 à L3231-9[1]. « *Le droit de consulter un document administratif d'une autorité administrative provinciale ou communale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent livre, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications à son sujet et en recevoir communication sous forme de copie. (Art. L3231-1.)* »

Il est nécessaire que la population se réapproprie cette question qui la concerne au premier chef, puisqu'il s'agit des choix budgétaires et financiers de et pour la collectivité. C'est pour cela que le travail d'audit citoyen doit en priorité être un travail de diffusion de l'information, de sensibilisation et de mobilisation, avant d'être un travail d'enquête comptable et économique. Le but de l'audit est non seulement de définir d'où vient la dette que nous payons chaque jour, mais aussi d'instaurer un contrôle démocratique permanent sur les choix d'endettement collectif et la gestion du budget.

Dans ce même souci de transparence démocratique, les pouvoirs publics sous contrôle citoyen doivent reprendre en main le secteur financier, en premier lieu bancaire, pour tracer les achats et ventes sur la dette, pour déterminer qui sont les créanciers.

1 Lire le code : http://parlement.wallonie.be/media/doc/pdf/elections_2012/lien6.pdf

3. UNE REDUCTION DE LA DETTE DONT LE COÛT SERA SUPPORTÉ PAR LES RESPONSABLES DE LA CRISE

Pour diminuer le volume et le poids de la dette qui pèse sur la collectivité, il faut explorer d'autres pistes que l'austérité et la régression pour éviter la catastrophe économique et sociale. Le principe de base doit être le suivant : faire payer les responsables et non les victimes de la crise de la dette. Pour ce faire, plusieurs possibilités existent et doivent idéalement se combiner.

Auditer la dette pour déterminer la part qu'il ne faut pas rembourser

Une enquête approfondie, transparente et démocratique, doit permettre de faire la lumière sur les véritables raisons de l'endettement de la Belgique et de distinguer la part que la population doit réellement rembourser.

Toutes les dettes n'ont pas le même objet et ne sont pas nécessairement néfastes, condamnables. Un gouvernement peut emprunter pour construire un hôpital ou investir dans l'éducation. Cependant, quand on regarde ce qui se passe dans les pays du Sud de la planète depuis 25 ans, on constate que la dette n'est pas du tout un outil au service d'investissements qui servent les intérêts des populations. La dette, dans ce cas, constitue un puissant mécanisme de transfert des richesses de la majorité de la population mondiale vers les détenteurs de capitaux. Le mécanisme d'endettement constitue également un instrument de domination politique et économique utilisé par les créanciers afin de maintenir ou renforcer leur mainmise sur toutes les sphères de la vie.
Le travail d'audit citoyen vise précisément à déterminer, de manière collective et démocratique quelles sont les dettes dont la majorité de la population n'a nullement profité et qui peuvent donc être remises en cause.

Diminuer le montant et le rythme des remboursements de la dette

De nombreux textes juridiques, dont la charte des Nations-Unies qui constitue le cœur du droit international, affirment que les droits humains sont supérieurs aux droits des créanciers. « En cas de conflit entre les obligations des membres des Nations unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaudront. » (article 103). Un gouvernement qui en aurait le courage politique peut donc légalement suspendre le paiement de sa dette si ce paie-

ment implique le non respect de droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale, au logement, etc.

Pour la majorité des pays du Tiers-Monde mais aussi pour la Grèce, l'Espagne ou le Portugal, où les droits humains sont attaqués de manière extrêmement violente, une telle suspension se justifie pleinement.
Des pays comme la Belgique ou la France pourraient, eux, envisager de fixer une règle qui interdise que la somme allouée au remboursement de la dette publique soit supérieure à un certain pourcentage (par exemple 5 %) des recettes de l'État, ceci en opposition au carcan imposé par le TSCG qui impose une augmentation forte de la part consacrée au remboursement de la dette.

Parce que les exigences comprises dans le traité budgétaire européen nous amènent dans une impasse économique et sociale, nous nous refusons à l'accepter. Les grands créanciers ont profité (et profitent encore aujourd'hui) de la spéculation sur les dettes publiques et nous n'oublions pas que ces mêmes créanciers, à savoir les grandes banques, ont été sauvées par les Etats européens. Dès lors, nous estimons que les détenteurs de titres doivent accepter une restructuration importante de la dette (en seront exemptés les petits porteurs de titres de la dette qui doivent être intégralement remboursés). Pour ce faire, une série de mesures devraient être sérieusement envisagées, si possible simultanément :

- Un allongement de la durée de paiement (avec réduction du coût total de la dette)
- Une diminution des taux d'intérêts
- Une annulation d'une partie du stock de la dette.

Cette diminution de paiement imposée aux créanciers ne pourra en aucun cas être assimilée à une acceptation de la légitimité de la dette. Les dettes identifiées comme illégitimes au cours de l'audit devront être remises en cause.

À l'occasion d'une annulation de dettes publiques, il conviendra de protéger les petits épargnants qui ont placé leurs économies dans des titres publics ainsi que les salariés et les retraités qui ont vu une partie de leurs cotisations sociales (retraite, chômage, maladie, famille) placée par les institutions ou les organismes gestionnaires dans ce même type de titres.

Alléger la dette via une réforme de la Banque centrale européenne (BCE)

Plutôt que de prêter en deux fois plus de 1.000 milliards d'euros aux banques à 1% (0,25% aujourd'hui) pour que celles-ci les re-prêtent en partie aux Etats à 2, 3, 4%, voire plus, la BCE doit pouvoir prêter directement aux Etats à des taux très modérés. Aujourd'hui, cela est clairement interdit par les Traités européens, en particulier par l'article 123 du Traité de Lisbonne[1]. Pour la seule Belgique, cette interdiction a entraîné un surcoût de 250 milliards d'euros en 20 ans. Cette situation est absurde.

1 L'article 123 du Traité de Lisbonne remplace l'article 104 du Traité de Maastricht. Il interdit aux Etats d'emprunter directement à leurs banques centrales ou à la BCE.

Par ailleurs, il est nécessaire de réformer complètement la BCE. Plutôt que d'avoir pour unique objectif de combattre l'inflation, il faut que cette institution puisse financer directement des États soucieux d'atteindre des objectifs sociaux et environnementaux qui intègrent les besoins et les droits fondamentaux des populations. Il faut également qu'elle soit contrôlée par les citoyens européens.

Diminuer la dette en faisant contribuer les détenteurs de capitaux

Un principe doit primer dans la gestion actuelle de la crise de la dette : c'est aux responsables et non aux victimes d'en payer le coût. Les responsables de la crise demeurent impunis, et en sortent même renforcés. Pour changer de cap, différentes mesures sont possibles.

Les mesures pour plus de justice fiscale doivent servir en priorité à augmenter la justice sociale en répartissant mieux les richesses produites et en organisant la nécessaire juste transition. L'augmentation de la progressivité de l'impôt, la globalisation des revenus dans le calcul de l'IPP, l'impôt sur les fortunes ou encore l'augmentation de l'impôt sur les bénéfices des grandes sociétés (mais également l'augmentation des salaires – directs et indirects – face aux profits) doivent aller de pair.

Parallèlement à cela, on peut envisager des mesures fortes et exceptionnelles qui pourraient en partie servir à alléger le poids de la dette. Citons :

- Une lutte active contre la grande fraude fiscale
- Un impôt exceptionnel sur les grosses fortunes
- Une taxe sur les transactions financières au niveau européen
- L'obligation pour les grandes entreprises et les grandes fortunes d'acheter des titres de la dette publique à rendement nul ou très faible

4. DE LA SOLIDARITÉ

Annuler les créances odieuses et illégitimes de la Belgique à l'égard des pays en développement (PED)

Avancer dans cette direction ne ferait que concrétiser une série d'engagements déjà pris par la Belgique. Le 29 mars 2007, le sénat belge a adopté une résolution[1] qui demandait notamment au gouvernement d'instaurer immédiatement un moratoire avec gel des intérêts sur le remboursement du service de la dette bilatérale à l'égard des pays dits en développement, et d'organiser un audit de leurs dettes pour identifier la part odieuse et ensuite l'annuler. Plus récemment, Dans son accord 2011, le gouvernement belge s'est également engagé à réaliser « l'audit des dettes et à annuler en priorité les dettes contractées au détriment des populations[2] ». Nous n'oublions pas que la Belgique a prêté à plusieurs reprises à des dictatures avérées telles que le Zaïre de Mobutu, l'Indonésie de Suharto, les Philippines de Marcos, la Tunisie de Ben Ali, l'Egypte de Moubarak, le Gabon d'Omar Bongo, le Congo-Brazzaville de Sassou Nguesso, etc.

Le montant total des créances de la Belgique sur les PED s'élève à environ 2 milliards d'euros[3]. Deux milliards d'euros, c'est presque 5 fois moins que ce qui a été injecté dans la seule banque Dexia pour la sauver de la faillite. Par ailleurs, l'effort serait moindre encore. D'une part, parce que ces créances se rachètent sur le marché secondaire à environ 25% de leur valeur nominale. D'autre part, parce que ce qui compte réellement, ce sont les montants annuels qui ne seront effectivement plus perçus par la Belgique au titre du remboursement de ces dettes. Or ces montants ne dépassent pas quelques centaines de millions d'euros. Une telle décision ne représenterait donc pas un effort financier important et ces pertes pourraient être compensées par d'autres mesures, telles que le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale. Dans tous les cas, nous considérons que la Belgique doit respecter ses engagements internationaux[4] .

---

1 Source : Sénat belge ; Doc. parl., 3-1507/6, 29 mars.

2 http://premier.fgov.be/sites/all/themes/custom/tcustom/Files/Accord_de_Gouvernement_1er_decembre_2011.pdf

3 2.065.920.000 euros au 01/01/2013.

4 La Belgique s'était juridiquement engagée à mobiliser 0,7% de ses richesses en aide au développement dès 2010. Avec ces « économies », l'APD belge sera inférieure à 0,5% du PIB.

Convaincus que l'austérité n'est pas une fatalité et qu'une autre Belgique et une autre Europe sont possibles, conscients de la nécessité d'inventer et d'instaurer une véritable démocratie libérée des puissances du capital et de toutes les formes d'oppression, confiants dans la capacité des citoyens et des citoyennes à délibérer ensemble de leur avenir, nous appelons toutes les forces progressistes à soutenir ces revendications et à nous rejoindre dans la dynamique d'audit citoyen.

Plus d'infos sur

www.auditcitoyen.be

ACiDe

AUDIT CITOYEN DE LA DETTE